



suspension de procédure de licenciement

Par **naya02**, le **23/12/2018** à **19:13**

Bonsoir,

mon employeur vient de procéder à mon licenciement alors que j'avais demandé une mutation à un autre poste dans une autre région à titre de sanction. En effet, mon directeur de région s'est empressé de me licencier pour faute réelle et sérieuse alors que mon ancien directeur de région me reprenait à mon ancien poste. Tout était finalisé. Il fallait juste attendre quelques jours. Il y a-t-il une possibilité de suspendre ce licenciement? Mon ancien directeur de région peut-il me réembaucher si le licenciement est avéré.

Je vous remercie pour votre réponse.

cordialement

Par **P.M.**, le **23/12/2018** à **20:01**

Bonjour,

Si le licenciement vous a été notifié, il faudrait croire que la mutation disciplinaire n'a pas été retenue comme sanction suffisante...

Il serait étonnant que vous soyez réembauché(e) à moins que vous puissiez convaincre l'employeur d'annuler le licenciement d'un commun accord...